

- 2 MARS 2022

**Objet : Eclaircissements pour soumission à l'Appel d'offres n°01/M/DCAN/2022.**

Madame, Monsieur,

Suite à la demande des renseignements par l'un des candidats ayant retirés le dossier d'appel d'offres n° 01/M/DCAN/2022 relatif à La location des licences d'utilisation de logiciels MICROSOFT pour le compte de l'ANPME en lot unique, les éclaircissements sont les suivants :

**Question 1 :** Pourriez-vous s'il vous plait nous expliquer la raison de l'exigence d'attestation Microsoft Gold Certified Partner sachant que le partenariat Microsoft CSP (Cloud Service Provider) peut parfaitement répondre à votre besoin et qu'il n'y a que quelques partenaires Microsoft sur le territoire marocain pouvant présenter cette attestation ?

**Réponse 1 :** La raison de l'exigence de l'attestation Microsoft Gold Certified Partner relève du service exigé par Maroc PME qui demande un haut degré d'expertise, un ensemble de compétences spécialisées dans les technologies Microsoft et un accompagnement de premier ordre pour répondre aux besoins de support et d'assistance technique. Les partenariats avec un certificat autre que celui exigé dans le règlement des consultations ne répondent pas à cette demande d'accompagnement.

**Question 2 :** Merci de bien vouloir nous communiquer l'adresse exacte de dépôt des dossiers de réponse où se déroulera la séance publique d'ouverture des plis sachant que nous n'avons pas réussi à trouver un bureau de l'ANPME à l'adresse indiquée sur l'avis de l'Appel d'Offres.

**Réponse 2 :** L'adresse du siège de l'ANPME est bien celle indiquée dans l'avis de l'Appel d'Offres à savoir : l'ANPME 3, Avenue Annakhil 457 Lot 11, parcelle n° 3 Hay Riad Rabat.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Chef de Division Capital Humain  
et Approvisionnements  
Mohamed ZONHAIR

